Travaux de la Chambre

Mme Sylvia J. Sutherland

Communicatrice à la télé et à la radio CHEX Television Television Road PETERBOROUGH (Ont.) K9J 6Z9

Postes vacants:

Président du Conseil d'administration Président de la Société Représentant de la Colombie-Britannique

[Traduction]

M. Forrestall: Monsieur le Président, je demande encore une fois ce qu'il en est de la question n° 5038 qui a été inscrite au Feuilleton le 21 septembre dernier, il y a plus de deux mois. Elle est marquée d'un astérisque. La Chambre a absolument besoin de cette information pour décider des mesures à prendre sur des questions dont elle est saisie. Je me demande si le député de Mississauga-Nord (M. Fisher) ne pourrait pas nous aider mieux que son collègue le secrétaire parlementaire du président du Conseil privé (M. Evans). Peut-être est-il en mesure de m'annoncer quand j'obtiendrai la réponse à cette question.

M. Fisher: Monsieur le Président, je soumettrai la question à mon collègue le président du Conseil du Trésor avec le plus grand plaisir.

Je demande, monsieur le Président, que les autres questions restent au Feuilleton.

M. le vice-président: On a répondu aux questions énumérées par le secrétaire parlementaire du ministre des Finances. Les autres questions restent-elles au *Feuilleton?*

Des voix: D'accord.

DEMANDES DE DOCUMENTS

M. Douglas Fisher (secrétaire parlementaire du ministre des Finances): Monsieur le Président, je demande que tous les avis de motion portant production de documents soient reportés.

M. le vice-président: Les avis de motion sont-ils reportés?

Des voix: D'accord.

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'ADOPTION DU PROJET DE LOI C-96

M. Cullen: Monsieur le Président, au sujet de l'ordre du jour, j'ai eu des entretiens avec le leader parlementaire de l'opposition, le député de Végréville (M. Mazankowski), le leader parlementaire du Nouveau parti démocratique et notre leader parlementaire. Je crois que la Chambre serait disposée à adopter une motion visant à mettre le projet de loi C-96 en délibération et à lui faire franchir toutes les étapes aujourd'hui.

M. Nielsen: Monsieur le Président, des pourparlers ont eu lieu, en effet. J'ai besoin d'encore un peu de temps pour

terminer mes consultations. Nous aurons une réunion des leaders parlementaires demain matin. La question y sera abordée.

M. le vice-président: On ne semble pas consentir l'unanimité à cette proposition.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES— PROJETS DE LOI PUBLICS

[Traduction]

M. le vice-président: La Chambre consent-elle à l'unanimité à reporter tous les projets de loi publics d'initiative parlementaire précédant le n° 50?

Des voix: D'accord.

LA LOI SUR LE DIVORCE

AMENDEMENT RELATIF AUX ORDONNANCES DE PENSION ALIMENTAIRE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le mardi 10 février 1981, de la motion de M. Huntington: Que le projet de loi C-250, tendant à modifier la loi sur le divorce (ordonnances de pension alimentaire), soit lu pour la 2° fois et renvoyé au comité permanent de la justice et des questions juridiques.

M. Lorne Greenaway (Cariboo-Chilcotin): Monsieur le Président, permettez-moi de lire la première phrase des notes explicatives qui accompagnent ce projet de loi, afin d'indiquer aux députés ce dont il est question ici:

L'objet de ce bill est de proposer . . . un système grâce auquel l'exécution des ordonnances d'entretien et autres ordonnances de paiement rendues en vertu de la Loi sur le divorce pourrait être assurée par les tribunaux qui les rendent.

L'initiative à l'étude aujourd'hui n'est pas nouvelle, car elle remonte à 1972. Avant de devenir ministre, l'honorable Barney Danson a inscrit ce projet de loi, qui portait alors le n° C-377, au *Feuilleton* de la 29e législature. Au cours de la deuxième session de la 30e législature, le député de Capilano (M. Huntington) en a repris le principe dans le projet de loi C-203, puis au cours de la troisième session, dans le projet C-302, et ce principe nous revient une fois de plus au cours de la quatrième session, dans le projet de loi C-350.

J'ai eu l'honneur de poursuivre la lutte au nom du député de Capilano au cours de la 31° législature, lorsque le député était ministre. Je m'étais préparé au débat, mais le ministre de la Justice de l'époque m'a demandé de laisser cette mesure de côté en m'assurant que le gouvernement s'y intéressait énormément et qu'il allait intervenir à ce sujet. Malheureusement, ce gouvernement ayant eu la vie brève, il n'en a pas eu le temps.